



## BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

**2019**

« Conforme à l'arrêté du 10 Janvier 2017 pris en application de l'article L.112-1 du code de la consommation »

**TOUS LES MONTANTS SONT REPUTES ÊTRE EN TTC**

### **HONORAIRES EN TRANSACTION**

#### **VENTE**

De 1 € à 50 000 € .....	forfait : 5 000 €
De 50 001 € à 200 000 € .....	forfait : 10 000 €
De 200 001 € à 300 000 € .....	forfait : 12 500 €
De 300 001 € à 400 000 € .....	forfait : 15 000 €
Au-delà .....	: nous consulter

#### **LOCATION**

Honoraires à la charge du bailleur et du preneur : honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail et signatures : 8.00 €/m<sup>2</sup>

Honoraires d'établissement de l'état des lieux : 3.00 €/m<sup>2</sup>

Honoraires à la seule charge du bailleur : honoraires d'entremises, montant appliqué sur la base du calcul annuel du loyer, hors charge.

#### **GESTION**

Gestion courante : 6.00 % HT soit 6.51 % TTC sur les sommes encaissées

**EN CAS D'INTER CABINET, NOS HONORAIRES NE DEPASSERONT PAS LES VALEURS EXPRIMEES AU PRESENT BAREME AINSI QUE LA VALEUR INDIQUEE SUR LE MANDAT DE VENTE SIGNE PAR LE MANDANT**